

Compte rendu succinct relatif à la séance ordinaire du Conseil Municipal en date du 9 février 2006.

Serv : D.G.S./AP/PN

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

POINT 1 – Règlement intérieur

Conformément à la loi d'orientation du 6 février 1992, le conseil municipal vote son règlement intérieur.

URBANISME

POINT 2 – Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal décide d'approuver le nouveau PLU suite à l'enquête publique effectuée du 21 novembre au 23 décembre 2005. Par ailleurs, le conseil municipal décide l'instauration du droit de préemption.

POINT 3 – Demandes de subvention – chevalement Saint Charles

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter diverses subventions pour le chevalement Saint Charles.

VOIRIE - PATRIMOINE COMMUNAL

POINT 4 – Dotation Globale d'Equipement

Le conseil municipal fixe le programme 2006 dans le cadre de la D.G.E..

POINT 5 – Politique Départementale d'Aménagement Urbain

En date du 10 novembre 2005, le conseil municipal a décidé les projets à réaliser pour la période 2005/2007 dans le cadre de la PDAU.
Le conseil municipal décide de modifier le programme PDAU 2005-2007 en y rajoutant la mise en conformité électrique du presbytère afin de bénéficier de la subvention y afférente.

FINANCES

POINT 6 – Débat d’Orientation budgétaire

En vertu de l’article 11 de la loi du 6 février 1992, le conseil municipal mène un débat d’orientation budgétaire avant le vote du budget primitif. Ce débat fixe les grands axes pour l’année 2006.

POINT 7 – Décisions modificatives

Le conseil municipal décide diverses décisions modificatives

POINT 8 – Loyer logement communal

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir pour la location d’un logement communal sis 147 rue Huber.

POINT 9 – Renouvellement du bail du foyer municipal

Dans le cadre du renouvellement du bail du Foyer Municipal, le conseil municipal décide d’autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

Par ailleurs, le conseil municipal fixe le montant du loyer ainsi que la participation aux frais de chauffage.

POINT 10 – Subvention au C.C.A.S.

Le conseil municipal décide du versement d’une avance de fonds au Centre Communal d’Action Sociale en vue du règlement de diverses dépenses.

CULTURE ET FETES

POINT 11 – Bibliothèque municipale

Animations – « Paris est un village » – « Polar et poésie » – « Thème les mots d’amour »

Le conseil municipal décide l’organisation de diverses animations à la bibliothèque municipale destinées aux élèves des écoles élémentaires, de prendre en charge les frais de transport et de repas des comédiens et d’accepter le reversement par les coopératives des participations des élèves..

POINT 12 – Fêtes du premier semestre 2006

Le conseil municipal décide l’organisation des diverses fêtes officielles du premier semestre 2006 telles que proposées par la commission culture et fêtes.

POINT 13 – Spectacles Jeune Public

Le conseil municipal vote la participation aux spectacles « Jeune Public » et décide de la prise en charge des frais de transport pour les élèves des classes élémentaires et maternelles.

ETAT CIVIL CIMETIERE

POINT 14 – Restauration de registres de l'état civil

Dans le cadre de la restauration des registres de l'état civil, le conseil municipal décide de prendre en charge la dépense y afférente.

POINT 15 – Cimetière communal

– **Tarifications pour le columbarium**

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs pour le nouveau columbarium.

– **Tarifications des concessions simples et doubles**

Le conseil municipal fixe les tarifs des concessions simples et doubles du cimetière communal sans distinction entre ancien et nouveau cimetière.

– **Rétrocession d'une concession**

Le conseil municipal décide du remboursement d'une concession.

Point supplémentaire

POINT 16 – Recensement de la population

Le conseil municipal décide le reversement de la dotation forfaitaire versée par l'INSEE, aux agents recenseurs.

Petite-Rosselle, le 13 février 2006

Le Directeur Général des Services

Le Maire :